

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 13 mars 2019 portant nomination des membres du jury du concours national d'internat en odontologie et du concours à titre européen en odontologie organisés au titre de l'année universitaire 2019-2020

NOR : SSAN1930100A

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles R.634-6 et R.634-20;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires), et notamment l'article 2 (17°);

Vu l'arrêté du 17 novembre 2011 modifié relatif à l'organisation et au programme du concours d'internat en odontologie;

Vu l'arrêté du 5 février 2019 portant ouverture du concours national d'internat en odontologie au titre de l'année universitaire 2019-2020;

Vu l'arrêté du 5 février 2019 portant ouverture du concours d'internat en odontologie à titre européen pour les praticiens de l'art dentaire français, andorrans ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse au titre de l'année universitaire 2019-2020;

Vu le tirage au sort effectué le 5 février 2019,

Arrête:

Article 1^{er}

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du jury du concours national d'internat en odontologie et du concours européen en odontologie organisés au titre de l'année universitaire 2019-2020:

1° En qualité de présidente du jury

Pr Martine HENNEQUIN.

2° En qualité de membres titulaires

Pr Armelle MANIERE EZVAN.

Pr Tiphaine DAVID BEAT.

Pr Michel RUQUET.

Pr Marjolaine GOSSET.

Pr Géraldine LESCAILLE.

Pr Stéphanie JEANNIN TUBERT.

Pr Guillaume PENEL.

Pr Benjamin SALMON.

Mme Elvire LE NORCY.

M. Hervé FORAY.

Mme Hélène CITTERIO.

Mme Florence FIORETTI.

Mme Sophie-Myriam DRIDI.

Mme Juliette ROCHEFORT.

Mme Céline CLEMENT.
Mme Bérengère PHULPIN.
Mme Julia BOSCO BOURVEN.

3° En qualité de membres suppléants

Pr Marie-José BOILEAU.
Pr Olivier SOREL.
Pr Louis-Frédéric JACQUELIN.
Pr Jean-Jacques MORRIER.
Pr Olivier FROMENTIN.
Pr Bruno TAVERNIER.
Pr Franck DIEMER.
Pr Jean-Christophe MAURIN.
Pr Florent MEYER.
Pr Assem SOUEIDAN.
Pr Jean-Christophe FRICAIN.
Pr Yvon ROCHE.
Pr Philippe PIRNAY.
Pr Anne-Marie MUSSET OBRY-BRISSET.
Pr Vianney DESCROIX.
Pr Catherine CHAUSSAIN.
Pr Olivier ROBIN.
Pr Laurent LE GUEHENNEC.
Mme Brigitte VI-FANE.
Mme Madline HOUCHMAND CUNY.
Mme Arabelle VANDERZWALM GOUVERNAIRE.
Mme Estelle TRZASKAWKA MOULIS.
M. Christophe JEANNIN.
M. Olivier LAPLANCHE.
Mme Karen VALLAEYS.
M. Alain GAMBIEZ.
Mme Kerstin GRITSCH.
M. Stéphane KERNER.
M. Charles-Daniel ARRETO.
M. Thomas FORTIN.
Mme Estelle PEGON MACHAT.
M. Nicolas GIRAUDEAU.
Mme Christine VOHA.
Mme Noélie-Brunehilde THEBAUD.
M. Rufino FELIZARDO.
Mme Pauline BLERY.

Article 2

Le chef du département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 13 mars 2019.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,*
DANIELLE TOUPILLIER